

Campus occupé : récit d'une « reculade »

Malgré l'autorisation du tribunal, l'université a suspendu sa demande d'évacuation des migrants et du collectif qui les soutient.



Le bâtiment Censive est investi depuis la fin novembre. Le président de l'université dit tolérer cette occupation.

CRÉDIT PHOTO : MARC ROGER

Depuis fin novembre, le bâtiment Censive (600 m² d'une partie du rez-de-jardin) de l'université de Nantes, mais aussi le château du Tertre sont investis par un collectif qui loge des jeunes exilés.

Le mardi 5 décembre, le tribunal administratif, autorise l'université à évacuer les occupants. Le juge retient les nécessités de sécurité publique et d'accès au service public universitaire.

Le samedi suivant, entre cinq cents et mille personnes défilent dans le centre de Nantes. Une mobilisation derrière ces jeunes exilés sans précédent. Mercredi, l'université fixait un ultimatum au lendemain, 14 h, pour libérer le château.

Coup de théâtre, jeudi, en fin de journée. La préfecture annonce avoir reçu un courrier de l'université demandant de « suspendre sine die » l'évacuation. Reculade des autorités de la fac face à une mobilisation qui semble grossir de jour en jour ?

Le même jour, le corps enseignant était en effet monté au créneau au cours d'une nouvelle mobilisation

d'environ 300 personnes.

Le président Olivier Laboux, dans un courriel adressé à l'ensemble du personnel, dément l'interprétation d'un revirement : « Nous avons, dans un premier temps, demandé le recours aux forces de l'ordre pour évacuer le château, demande qui a été refusée par la préfecture. Nous avons ensuite envisagé une évacuation des deux bâtiments. Après de nombreux échanges avec les services de l'État, j'ai estimé que les conditions de recours aux forces de l'ordre étaient de nature à aggraver la situation et faisaient courir un risque trop important à notre communauté. »

Et de réitérer sa position : « La tolérance sur l'occupation du bâtiment Censive dans l'attente que tout soit mis en œuvre pour trouver des solutions avec les institutions compétentes ; la libération du château du Tertre, lieu complètement inadapté et non sécurisé. »